



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

moyens financiers

Question écrite n° 69660

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que les étudiants de BTS MUC soient contraints d'adhérer à une association - le coût étant de 50 euros - afin d'avoir accès aux photocopiés des devoirs sur table et aux cours. Il en est de même s'ils veulent pouvoir y accéder depuis les postes informatiques du lycée. Aussi elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'instaurer un accès libre à tous les cours et DST en ligne depuis les postes informatiques des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69660

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9753

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)